



## EXTRAIT DE PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU VENDREDI 30 SEPTEMBRE 2022

Affaire n° 21-20220930

**Construction d'un Établissement d'Accueil de Jeunes  
Enfants à la Plaine des Cafres  
Crèche de la Plaine des Cafres - Lot 1 : VRD / Clôtures /  
Espaces verts  
Avenant 2 au marché VI2020.73**

### NOTA /

Le Maire certifie que la liste des délibérations a été affichée dans le hall d'accueil de la mairie et mise en ligne sur le site internet de la Commune, le :

3 octobre 2022

*Ordonnance n°2021-1310 du 7 octobre 2021 - Nouvelles règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes des collectivités - Article L.2121-25*

### Date de convocation

le 23 septembre 2022

### Nombre de membres

- en exercice : 49
- présents : 38
- représentés : 10
- absent : 1

L'an deux mille vingt-deux, le vendredi trente septembre à seize heures cinquante, les membres du Conseil Municipal de la commune du Tampon, se sont réunis à l'Hôtel de Ville, dans la salle des délibérations, sous la présidence de Monsieur Jacquet Hoarau, 1er adjoint

### Étaient présents :

Jacquet Hoarau, Laurence Mondon, Augustine Romano, Bernard Picardo, Gilberte Lauret-Payet, Marie Héléna Genna-Payet, Marcelin Thélis, Mansour Zarif, Liliane Abmon, Dominique Gonthier, Sylvie Leichnig, Maurice Hoarau, Jean Richard Lebon, Sylvie Jean-Baptiste, Marie-Claire Boyer, Jack Gence, Daniel Maunier, Jean-Pierre Thérincourt, Denise Boutet-Tsang-Chun-Szé, Mimose Dijoux-Rivière, Albert Gastrin, Serge Técher, Francemay Payet-Turpin, Véronique Fontaine, Serge Sautron, Jean-Philippe Smith, Eric Ah-Hot, Evelyne Robert, Patricia Lossy, Noéline Domitile, Régine Blard, Allan Amony, Nadège Schneeberger, Gilles Fontaine, Josian Soubaya Soundrom, Nathalie Bassire, Gilles Henriot, Monique Bénard

### Étaient représentés :

André Thien-Ah-Koon par Jacquet Hoarau, Charles Emile Gonthier par Marcelin Thélis, Patrice Thien-Ah-Koon par Gilberte Lauret-Payet, Marie-Lise Blas par Augustine Romano, Henri Fontaine par Daniel Maunier, Catherine Turpin par Albert Gastrin, Jean-Pierre Georger par Denise Boutet-Tsang-Chun-Szé, Martine Corré par Patricia Lossy, Doris Técher par Sylvie Leichnig, Nathalie Fontaine par Monique Bénard

### Était absent : Jean-Yves Félix

Les membres présents formant la majorité de ceux en exercice, le Président ouvre la séance. Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'Assemblée procède à la nomination du Secrétaire de séance. A l'unanimité, Madame Laurence Mondon a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

**Affaire n° 21-20220930**

**Construction d'un Établissement d'Accueil de Jeunes  
Enfants à la Plaine des Cafres  
Crèche de la Plaine des Cafres - Lot 1 : VRD /  
Clôtures / Espaces verts  
Avenant 2 au marché VI2020.73**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** le rapport n° 21-20220930 présenté au Conseil Municipal du 30 septembre 2022,

**Considérant** que dans le cadre des travaux de construction de l'Établissement d'Accueil de Jeunes Enfants crèche de la Plaine des Cafres, le marché de travaux n° VI 2020.73 du lot 01 : « VRD / clôtures / Espaces verts » a été notifié le 09 juin 2020 à l'entreprise SARL BETCR – 43 Lotissement Longuet – Ermitage – 97422 La Saline, pour un montant global et forfaitaire de 608 887,03 €TTC,

**Considérant** que le présent avenant a pour objet la prise en compte d'adaptations rendues nécessaires en cours de chantier,

**Considérant** que les travaux complémentaires relatifs à des modifications de terrassements et des plates-formes d'assiette en phase chantier, dû à un écart entre le plan d'implantation établi à partir d'un plan de bornage à disposition du maître d'œuvre en phase d'études, et le plan de bornage du géomètre en phase réalisation entraînent une plus-value d'un montant de + 6 862,00 € HT,

**Considérant** qu'au vu de la demande d'adaptation des jeux extérieurs correspondant à la thématique retenue par la SPL Petite Enfance, il y a lieu d'apporter les modifications suivantes induites par le positionnement des jeux d'enfants des unités de vie, le long de la ravine endiguée,

**Considérant** que les travaux relatifs aux modifications des clôtures, des portillons et de la végétalisation prévues au droit des aires de jeux entraînent une moins-value d'un montant de – 6 265,00 € HT,

**Considérant** que les travaux relatifs à la réalisation de massif de fondation des jeux comprenant un dallage béton extérieur situé sous le revêtement amortissant des aires de jeux pour permettre d'assurer le support des jeux extérieurs entraînent une plus-value d'un montant de + 13 455,00 € HT,

- Considérant** que les travaux relatifs relatifs à l'adaptation de la surface et hauteur de sols et du traitement des jardins en sol amortissant, rendue nécessaire en cours de chantier entraînent une moins-value d'un montant de – 2 756,00 € et une plus-value d'un montant de + 75 196,00 € HT et considérant que ces travaux de traitements des jardins prévu au lot 05 - Peinture / Revêtement de sol souple soient réalisés par l'entreprise de VRD pour des raisons techniques et et de responsabilité de mise en œuvre,
- Considérant** que les travaux supplémentaires relatifs à la reprise des plates-formes dus au décalage du bâtiment et de la modification du positionnement des réseaux liées à l'implantation du bâtiment et l'adaptation de l'implantation des jeux extérieurs, entraînent une moins-value d'un montant – 23 287,00 €HT et une plus-value de + 67 421,50 € HT,
- Considérant** que des devis ont été demandés à l'entreprise BETCR et ont fait l'objet d'un contrôle et d'une validation par la maîtrise d'œuvre,
- Considérant** que l'avenant 2 entraîne une augmentation de + 130 626,50 € HT soit 141 729,75 € TTC ce qui représente + 23,27 % du montant total du marché du lot 1 VRD / Espaces Verts,
- Considérant** que l'incidence financière de la modification sur le marché initial est d'un montant de 141 729,75 € TTC,
- Considérant** que le nouveau montant du marché est de 691 812,70€ HT, soit 750 616,78 € TTC,
- Considérant** que les travaux d'adaptation entraînent délai supplémentaire de 2,5 semaines,
- Considérant** que la Commission d'Appel d'Offres, réunie le 8 septembre 2022, a émis un avis favorable à la passation du présent avenant,
- Considérant** que ces travaux seront passés en application de l'article R.2194-2 du Code de la Commande Publique,
- Considérant** que la dépense correspondante sera imputée au chapitre 23, compte 2313, dans la limite des crédits inscrits au budget,

**Le Conseil Municipal,**  
**réuni le vendredi 30 septembre 2022 à l'Hôtel de Ville, le quorum étant atteint,**

**Entendu** l'exposé du Président de séance,

Après en avoir débattu et délibéré,

**Approuve à l'unanimité des suffrages exprimés (6 abstentions)**

**Article 1** le présent avenant n°2 au marché n°VI2020.73 passé avec l'entreprise SARL BETCR,

**Article 2** En vertu des articles L.2122-21 et L.2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire ou un adjoint délégué par lui est habilité à signer lesdits marchés, ainsi que tout document administratif, technique et financier relatif à cette affaire et notamment tout acte ou document concourant à leur exécution.

**Pour extrait conforme,**

**Secrétaire de séance,**

**Par délégation de fonction,**



MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES  
Direction des Affaires Juridiques

MARCHÉS PUBLICS  
AVENANT N°2

**A - Identification du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice)**

Commune du Tampon - Service des Marchés Publics  
256, Rue Hubert Delisle  
97430 Le Tampon  
Tél: 02 62 57 86 78

**B - Identification du titulaire du marché public**

SARL BETCR  
43 Lotissement Longuet – Ermitage - 974 22 LA SALINE  
Tél : 0692 25 33 19  
Adresse électronique : cyrille.ramsamy@betcr.re

**C - Objet du marché public**

CONSTRUCTION D'UN ÉTABLISSEMENT D'ACCUEIL DE JEUNES ENFANTS A LA PLAINE DES CAFRES  
LOT 01 : VRD / CLOTURES / ESPACES VERTS

Marché : VI 2020.73  
Date de la notification du marché public : 09 juin 2020  
Montant initial du marché public : 608 887,03 € TTC  
Délai d'exécution des travaux : 14 mois (hors période de préparation et congés légaux), suivant planning ind01 du 13 04 2022

**D - Objet de la modification du marché public**

▼ Modifications introduites par le présent avenant :

Dans le cadre des travaux de construction de l'Établissement d'Accueil de Jeunes Enfants crèche de la Plaine des Cafres, le **marché de travaux n° VI 2020.73 du lot 01 : « VRD / clôtures / Espaces verts »** a été notifié le 09 juin 2020 à l'entreprise SARL BETCR – 43 Lotissement Longuet – Ermitage – 97422 La Saline, pour un montant global et forfaitaire de **608 887,03 € TTC**.

Pour mémoire, suite à l'ordonnancement adopté par l'État en date du 25 mars 2020 pour faire face à la crise sanitaire covid 19, afin d'apporter un soutien accru aux entreprises, un avenant n°1 a été accordé à l'entreprise BETCR modifiant le montant de l'avance fixée à 5% du montant initial, prévu au Cahier des Clauses Administratives Particulières, à 15% sur les prestations à réaliser, ainsi que les conditions de versement prévues par le contrat sans aucune garantie à première demande.

Le présent avenant a pour objet la prise en compte d'adaptations rendues nécessaires en cours de chantier :

**1/ Travaux complémentaires relatifs à des modifications de terrassements réalisés en phase chantier** : il s'agit des travaux complémentaires et modificatifs rendus nécessaires afin de palier à un écart entre le plan d'implantation établi à partir d'un plan de bornage à disposition du maître d'œuvre en phase d'études, et le plan de bornage du bâtiment donc des plates-formes d'assiette de l'opération. Ces travaux complémentaires de terrassements entraînent une plus-value d'un montant de **+ 6 862.00 € HT**.

2/ Au vu de la demande d'adaptation des jeux extérieurs correspondant à la thématique retenue par la SPL Petite Enfance, il y a lieu d'apporter les modifications suivantes induites par le positionnement des jeux d'enfants des unités de vie, le long de la ravine endiguée :

- **Modification des clôtures, des portillons et de la végétalisation** : l'entreprise a chiffré cette modification des clôtures prévues au droit des aires de jeux. Ces travaux entraînent une moins-value d'un montant de – 6 265,00 € HT.
- **Réalisation de massif de fondation des jeux** : comprenant la réalisation d'un dallage béton extérieur situé sous le revêtement amortissant des aires de jeux qui permettra d'assurer le support des jeux extérieurs. Ces travaux entraînent une plus-value d'un montant de + 13 455,00 € HT
- **Modification des revêtements de sol sur varangues et jardins** : il s'agit d'une adaptation de la surface et hauteur de sols et du traitement des jardins en sol amortissant, rendue nécessaire pour permettre d'accueillir les jeux d'enfants. Pour des raisons techniques et de responsabilité de mise en œuvre dans la réalisation du sol amortissant des aires de jeux extérieurs prévu au lot 05 - Peinture / Revêtement de sol souple et qui fera l'objet d'une moins-value, il y a lieu de faire réaliser l'adaptation de la surface et hauteur de sols ainsi que le traitement des jardins en sol amortissant en totalité par l'entreprise de VRD. Ces travaux entraînent une moins-value d'un montant de – 2 756,00 €. Et une plus-value d'un montant de + 75 196,00 € HT

**2/ Travaux supplémentaires relatifs aux adaptations des divers réseaux** : il s'agit de la reprise des plates-formes dus au décalage du bâtiment et de la modification du positionnement des réseaux liées à l'implantation du bâtiment et l'adaptation de l'implantation des jeux extérieurs. Ces travaux d'adaptation de VRD validés par la maîtrise d'œuvre au prix du marché entraînent une moins-value d'un montant – 23 287,00 € HT et une plus-value de + 67 421,50 € HT.

Des devis ont été demandés à l'entreprise BETCR et ont fait l'objet d'un contrôle et d'une validation par la maîtrise d'œuvre.

Au total, les travaux d'adaptation entraînent une moins-value de - 32 308,00 € HT et une plus-value d'un montant total de **+ 162 934,50 € HT**.

Ces travaux seront passés en application de l'article R.2194-2 du Code de la Commande Publique.

La Commission d'Appel d'Offres réunie le 11 septembre 2022 a émis un avis (favorable) à la passation du présent avenant.

## E – Incidence financière de l'avenant

Nous obtenons les montants suivants :

### NOUVEAU MONTANT DU MARCHÉ :

Montant total du marché de base : 608 887,03 € TTC

Montant total avenant n°1 :

- L'avenant 1 n'a pas d'incidence financière
- Montant de l'avenant 2 : **141 729,75 € TTC**

L'avenant 2 entraîne une augmentation de + **130 626,50 € HT** soit + **141 729,75 € TTC** ce qui représente + **23,27 %** du montant total du marché du lot 1 VRD / Espaces Verts.

Le nouveau montant du marché est de **691 812,70 € HT** soit **750 616,78 € TTC**.

## F – Durée du marché

Les travaux d'adaptation entraînent délai supplémentaire de 2,5 semaines.

## G – Généralités

Tous les articles du marché demeurant applicables tant qu'ils ne sont pas contraires aux nouvelles dispositions convenues dans le présent avenant, lesquelles prévalent en cas de contestation.

## H - Signature du titulaire du marché public

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature
SARL BETCR 43 Lotissement Longuet Ermitage 974 22 La Saline		

(\*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

## I - Signature du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice).

A Tampon,

Signature

## J - Notification de l'avenant au titulaire du marché public

### ▼ En cas de remise contre récépissé :

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« Reçue à titre de notification copie du présent avenant »

A ....., le .....

Signature du titulaire,

### ▼ En cas d'envoi en lettre recommandé avec accusé de réception :

(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

### ▼ En cas de notification par voie électronique :

(Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)